



**CTPD du 6 novembre 2009**

# **COMPTE RENDU**

Le Comité Technique Paritaire Départemental s'est réuni à la DSF avec à l'ordre du jour :

- ✓ Rattachement des communes de BRIE et FOURDRAIN au CDI de LAON
- ✓ Modalités d'installation du SIP de LAON

## **Rattachement des communes de BRIE et FOURDRAIN au CDI de LAON**

Ces deux petites communes sont rattachées au SIP de CHAUNY en matière d'assiette et à la Trésorerie de LAON en matière de recouvrement. Afin d'harmoniser les zones de compétence, l'administration doit rattacher ces deux communes le 1<sup>er</sup> janvier 2010 au CDI de LAON (qui formera le SIP de LAON le 1<sup>er</sup> avril).

Nous avons appris que pour des raisons techniques, cette modification avait d'ors et déjà été intégrée de manière irréversible dans l'application RIVOLI TOPAD, avant la tenue du CTPD !

En conséquence, le SNADGI-CGT a refusé de voter sur ce point de l'ordre du jour.

## **Modalités d'installation du SIP de LAON**

A titre liminaire, nous avons dénoncé le caractère incomplet de ce CTPD qui ne traite que du SIP, alors que la CH, la BCR et le CDIF déménagent et sont impactés par la réforme. Nous avons demandé la tenue d'un CTPD spécifique au déménagement de ces trois services, à défaut de pouvoir en parler aujourd'hui.

Les différents aspects de la mise en place du SIP de LAON ont ensuite été présentés par l'administration.

Quatre postes B/C et un poste A issus de la filière Gestion Publique auraient du être transférés à la nouvelle structure, dont la mise en place est programmée le 1<sup>er</sup> avril prochain.

Cependant, l'arrivée du cadre A ex-DGCP est compromise puisque ce dernier, actuellement implanté à la Trésorerie de Laon-Ville, est employé à 80 % pour le recouvrement des amendes et à moins de 20 % pour les missions transférées au SIP.

Nous avons exigé qu'un A ex-DGCP soit néanmoins transféré compte tenu des nouvelles missions du SIP, en particulier les procédures de recouvrement de son domaine exclusif de compétence et du principe « chacun garde son métier ».

Le Président n'en a pas disconvencu, il va continuer à demander le transfert d'un poste A à la TPgère, mais rien n'est certain sur l'aboutissement de cette démarche ... le cas échéant, c'est le A+ responsable du SIP (issu de la filière Gestion Publique) qui assurera ces missions ...

Les aspects organisationnels et fonctionnels ne diffèrent pas des SIP mis en place en 2009 et du SIP de SOISSONS (*voir compte-rendu du CTPD du 15 octobre dernier*).

Concernant les aspects immobiliers, l'ensemble du rez-de-chaussée du bâtiment A sera récupéré par la DGFiP. La Trésorerie de Laon-Ville (actuellement implantée boulevard de

Lyon) déménagera sur un tiers de l'étage à gauche de l'entrée A, le SIP occupant les deux tiers situés à droite.

L'accès « usagers » du SIP se fera par l'entrée B. Le problème est que cette entrée est située juste en face du passage souterrain qui, à terme, sera le seul accès piéton à l'ensemble des administrations de la Cité. Nous craignons qu'en dépit de la signalétique, l'accueil du SIP ne se transforme en accueil de la Cité Administrative ...

Sur les plans présentés, les deux secteurs d'assiette se trouvent isolés à chaque bout du SIP. Dans un souci fonctionnel, nous avons proposé de les regrouper du même côté, le responsable du SIP, son adjoint et la cellule CSP rejoignant l'autre côté. L'administration va étudier notre proposition.

Nous nous sommes interrogés sur la présence de deux bureaux « cadre A », alors même que le venue du A ex-DGCP est plus qu'incertaine ... Le Directeur nous a indiqué qu'il entendait créer un A « fiscal ». Ca sent à plein nez la transformation de B en A au prochain CTPD « emploi » !

Nous avons dénoncé le manque évident de sanitaires : en effet, il n'y aurait que deux blocs à chaque bout de l'immeuble. Compte tenu des exigences en matière de sécurité de l'ex-DGCP, les collègues situés près de l'entrée A auraient trois digicodes à franchir avant d'atteindre les sanitaires. En outre, les usagers seraient obligés de ressortir du bâtiment pour aller aux toilettes. Cette situation est inadmissible.

Concernant les box de réception, ils ne font qu'1m50 de large sur le projet de l'administration. Nous avons proposé de les implanter dans un sens différent afin de gagner en largeur et de rendre les conditions de réception acceptables. Cette proposition va être étudiée.

La pointeuse sera déplacée près de l'accueil « Cité » (entrée A), l'entrée des agents du SIP se faisant par une porte digicodée à proximité immédiate (actuelle entrée de la CH). Cette solution est fonctionnelle et n'appelle aucune remarque.

Nous sommes intervenus pour s'assurer que les contrats des Berkanis seraient adaptés aux nouvelles surfaces, et qu'aucun licenciement n'était envisagé pour transférer le nettoyage des locaux au privé. L'administration s'est montrée rassurante sur la question, mais nous demeureront vigilants.

Les exigences sécuritaires de l'ex-DGCP impliquent la construction d'un « trapon ». Il s'agit d'un dispositif destiné à transférer les fonds dans (ou depuis) un fourgon blindé, sans que les convoyeurs n'aient à s'en éloigner. Pourquoi pas si l'utilité s'en fait sentir ? Nous avons de gros doutes.

Sauf qu'au cas présent, les agents de la Trésorerie municipale devront traverser le hall d'accueil de la Cité et passer par le SIP sans aucune protection pour accéder au « trapon » ! En outre, cette installation est située dans la salle de documentation du SIP : il ne fait aucun doute qu'un digicode supplémentaire en entravera l'accès ...

A l'issue des débats, le SNADGI-CGT a voté contre les modalités d'installation du SIP de LAON.

En premier lieu, le projet présenté en CTPD n'est pas un projet définitif, et nous ne pouvons signer un chèque en blanc à l'administration.

En second lieu, nous n'avons eu de cesse de dénoncer la démarche qui consiste à faire les travaux en fonction des locaux puis à y adapter les missions. Il aurait été préférable de raisonner en termes de mission, et de faire les travaux en conséquence.

En troisième lieu, le SNADGI-CGT s'est toujours battu contre la nuisible fusion DGI / DGCP. Nous n'avons pas aujourd'hui à faire de l'accompagnement.

## Questions diverses

- Suite au comportement suspect d'un individu devant le Centre de CHATEAU THIERRY, des affiches faisant état de mesures de sécurité renforcées, de contrôles d'identité, de fouilles des sacs et bagages ... ont fleuri sur les murs du SIP.

Si des mesures doivent bien évidemment être prises en de telles circonstances (information des forces de l'ordre par exemple), le SNADGI-CGT s'est opposé à la mise en place de telles affiches qui sont mensongères (le plan Vigipirate ne peut être activé pour ces motifs par notre seule administration, et les agents n'ont aucun moyen ni juridique, ni fonctionnel pour fouiller les sacs et faire des contrôles d'identité). En outre, elles provoquent des interrogations légitimes et une certaine inquiétude auprès des usagers.

Nous avons demandé le retrait immédiat de ces affiches, le Directeur s'est engagé à le faire d'ici une dizaine de jours.

- Toujours à CHATEAU THIERRY, nous avons demandé la mise en sécurité de la boîte destinée à recueillir les chèques à l'accueil généraliste du SIP. Il s'agit en effet d'une simple boîte d'archives en carton sommairement découpée, à la signalétique douteuse, posée sur une tablette dans le hall accessible au public (et pouvant donc être dérobée par le premier individu malveillant venu).

L'administration s'est engagée à corriger le problème au plus vite par la mise en place d'une boîte digne de ce nom, fermant à clef et solidaire d'un mur.

- Nous sommes intervenus une nouvelle fois pour tirer la sonnette d'alarme concernant les conditions de travail au CDI de SOISSONS. En effet, elles sont dégradées à un tel point que de plus en plus de collègues pleurent au travail (au sens propre !) et tombent malades. Cette situation intolérable, si des solutions rapides ne sont pas apportées, risquerait bien déboucher sur ce qui s'est passé chez France Télécom.

Le DSF s'est engagé à se déplacer sur place pour prendre la mesure de la situation et chercher des solutions. Mais en apportera-t-il, quand on sait qu'il va devoir bien malgré lui positionner les suppressions d'emplois 2010 ... ?

- Nous avons dénoncé les récents transferts de charge de la Direction (réponses du conciliateur fiscal) et du PRF (relèvement du seuil de transfert des dossiers) vers des services « de base » déjà surchargés. Concernant le conciliateur, aucune réponse n'a été apportée. Concernant le seuil de transfert au PRF, il a vaguement été question d'anticipation du « Pôle de Recouvrement Complexe » ... mais rien de bien convainquant ...

Commencée à 14h00, la séance a été levée à 18h30.

*Soissons, le 10 novembre 2009.*